

Retrouvez-nous sur
btpcfa-cvdl.fr

TP AGENT DE MAINTENANCE DES BÂTIMENTS

informations

Présentation succincte du métier

L'agent de maintenance des bâtiments réalise la maintenance courante multi techniques à l'intérieur des bâtiments.

Le périmètre des activités de l'agent de maintenance des bâtiments varie fortement selon l'organisation propre à chaque établissement dont il dépend et se caractérise par la polyvalence de ses interventions (du contrôle visuel à la remise en état).

Ses missions :

Assurer la maintenance préventive courante des menuiseries et fermetures, de l'installation électrique, de l'installation thermique et sanitaire dans les bâtiments afin de prévenir tout désordre.

Etablir le diagnostic lors d'un dysfonctionnement ou d'un dégât constaté et réaliser le dépannage dans la limite de ses compétences, sinon faire intervenir une entreprise spécialisée.

Effectuer la maintenance améliorative courante (aménagement divers, finitions, électricité, plomberie, etc.), dans le cadre de travaux de réhabilitation d'une pièce, d'un local, etc.

CODE RNCP : 35510

PUBLIC CONCERNÉ

Jeunes sans entreprise ayant un projet d'apprentissage

Apprenti

Contrat de professionnalisation

Tous Publics (salarié, demandeur d'emploi, reconversion professionnelle)

CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap

CONDITIONS D'ACCÈS

Etre salarié d'une entreprise dont l'activité est celle de la qualification préparée

Toute personne ayant un projet de formation dans le BTP

PRÉREQUIS

Débutant. Être à l'aise avec les fondamentaux, lire, écrire et compter. Pas de contre-indication médicale pour l'exercice du métier

DURÉE

Standard : 6 mois - 280h

Possibilité d'adaptation en fonction des connaissances et compétences à l'entrée en formation, pour tous les publics

ORGANISATION DE LA FORMATION

Apprenti : 1 semaine en site de formation / 2 ou 3 semaines en entreprise

Les autres actions en formation : rythme de l'alternance convenu avec l'entreprise

EFFECTIF

Mini : 8 stagiaires par groupe

Maxi : 16 stagiaires par groupe

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION

Entrée permanente

Nous contacter pour une entrée en cours d'année

> Métier(s) auxquels conduit la formation

- Agent de maintenance des bâtiments
- Adjoints techniques territoriaux
- Agents de maîtrise territoriaux
- Ouvrier polyvalent de maintenance des bâtiments

> Objectifs généraux de la formation

- Obtenir la certification préparée
- Etre capable d'intervenir en site occupé et donc être doté d'un « réflexe prévention » permanent en ce qui concerne la protection des personnes pendant et après son intervention
- Etre capable de travailler seul ou en binôme, suivant le poids et l'encombrement des matériaux et équipements utilisés
- Connaître les bases techniques et opérationnelles pour réaliser des interventions de premiers niveaux dans plusieurs métiers (carreleur, électricien, peintre, plaquiste, plombier chauffagiste, menuisier, solier, etc.)
- Etre capable de renseigner les fiches d'intervention sur support papier ou numérique (smartphone, tablette ou ordinateur), et informer son responsable hiérarchique des désordres divers constatés nécessitant une intervention urgente
- Etre capable de participer à la démarche d'amélioration continue de la qualité, de la gestion des risques et des conditions de sécurité des autres collaborateurs, des occupants, résidents, etc

> Programme de la formation

Combinaison de connaissances et d'acquisition de compétences professionnelles, de connaissances en matière de santé et sécurité professionnelles et de connaissances générales associées aux connaissances professionnelles

Connaissances et acquisition de compétences professionnelles dans les domaines de :

- Assurer la maintenance courante des aménagements intérieurs d'un bâtiment
- Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements électriques d'un bâtiment
- Assurer la maintenance courante de l'installation et des équipements thermiques et sanitaires d'un bâtiment
- Chacune de ces compétences permettent d'obtenir un Certificat de Compétence Professionnelle

Connaissances en matière de santé et sécurité professionnelles :

- Sauveteur et Secouriste du Travail (SST)
- Prévention des risques liés à l'Activité Professionnelle (PRAP)
- Travail en hauteur sur échafaudage de pied (R408)
- Risques électriques
- Celles-ci permettent l'obtention de certificat, d'habilitation ou attestation

> Modalités pédagogiques

Méthodes pédagogiques:

- Apports théoriques
- Mises en situation pratique en atelier
- Autoformation en Centre de Ressources ou sur une plateforme de formation en ligne (e-Learning)
- Retours d'expérience
- Travaux collaboratifs

Outils et moyens techniques:

Salles de formation équipées de PC/tablettes et vidéoprojecteur

Atelier :

- Postes individuels et/ou collectifs
- Outillage individuel et/ou collectif

Plateforme LMS (e-Learning)

Moyens humains:

- Formateurs d'Enseignements Professionnels disposant d'une expérience de terrain
- Responsable de Centre de Ressources et d'Aide à la Formation (CRAF)
- Promoteurs de Formations BTP - Chargés de Relations Entreprises

Modalités d'évaluation:

Certificateur: Ministère du Travail- date d'enregistrement le 17/03/2021

Questionnaire professionnel - Mise en situation professionnelle - Entretien avec le jury

COÛT DE LA FORMATION

Apprenti : niveau de prise en charge déterminée par la branche dont relève l'entrepris

Autres Publics : nous contacter

COMMENT TROUVER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Chaque campus dispose d'une équipe de conseillers jeunes vous accompagnant dans vos recherches d'apprentissage
- Connectez-vous sur Planet'BTP

CONTACTS

Nos conseillers jeunes (CJ) et chargés de relation entreprises (CRE) sont joignables via le mail et téléphone suivant :

